

dant cette année, ils retirent ce qui reste dû et se mettent définitivement en état de rendre leurs comptes. Ce délai d'une année est accordé, parce que les paroissiens sont actuellement occupés à bâtir le nouveau presbytère ; à condition qu'aussitôt que les deniers dûs à la fabrique seront retirés, on les emploiera aux réparations des ornements et de l'église elle-même, tel qu'ordonné dans la visite de 1733.

F. GATIEN, Ptre

(À suivre)



Le Courrier de
Saint Antoine de
Padoue

Actions de grâces — Une jeune mère de famille fut délivrée l'an dernier d'une grave maladie, par l'intercession de St Antoine ; se voyant atteinte de la même maladie, cette année, elle s'empresse de recourir à son protecteur, et grâce à ce grand Saint, elle est parfaitement rétablie. Honneur et reconnaissance à ce grand protecteur des misères humaines !

UNE ABONNÉE

— J'avais un examen très important à subir et relativement peu de temps pour la préparation. Je savais aussi, et je le sais encore mieux, que St Antoine de Padoue, le grand thaumaturge du jour, exauce toujours ceux qui l'invoquent avec confiance. Je m'adressai alors à ce bon saint, lui promettant la modique somme d'une piastre pour ses pauvres, et lui disant que je ferais publier ses bienfaits, s'il m'obtenait la passe d'un bon examen. Tout est passé à ma grande satisfaction. Je me suis empressé de satisfaire à ma première promesse je viens remplir la seconde. Veuillez avoir la bonté de publier dans le courrier de St Antoine mes remerciements pour la grâce qu'il m'a obtenue.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Paul de Montminy, le 4 ; à Ste-Agathe, le 5 ; à Stadacona, le 6 ; à St-Méthode, le 8 ; à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 10.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Saints, Portneuf